

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

DÉCEMBRE 2008

TRANSPORT ADAPTÉ DES LAURENTIDES

La municipalité a adhéré au Transport Adapté des Laurentides comme la totalité des autres municipalités. Ce transport cible les personnes avec un handicap physique. Si des citoyens ou citoyennes se qualifient pour ce transport, ils peuvent communiquer au 819-425-9979

RÉOUVERTURE DU BUREAU DE VOTATION À VENDÉE POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Dans une lettre adressée au maire, Monsieur Valcourt, directeur du bureau des élections à St-Jérôme, a confirmé qu'un bureau de votation serait ouvert à Vendée lors des prochaines élections provinciales. Ce bureau comptera comme par le passé deux postes de votation.

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE LA SOURCE EXIGÉE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est revenu à la charge concernant la plainte d'une utilisatrice de la source de St-Rémi. La municipalité devra effectuer une étude d'hydrogéologie sur le bassin

de la source. Suite aux derniers appels d'offre, l'étude coûtera six mille dollars (6000\$) et sera réalisée dès que la température le permettra. Nous croyons que certaines mesures de correction seront exigées par le ministère suite à cette analyse.

INSTALLATION COMPLÉTÉE DE 2 BORNES SÈCHES À VENDÉE

Deux bornes d'incendie avec des réservoirs de cinq mille (5000) gallons ont été installées dans le village de Vendée. La première a été installée face à l'église et à proximité du Centre Cyrille-Garnier. L'autre est située sur le terrain de la caserne d'incendie. Faute de réseau d'aqueduc, ces installations offrent une bonne protection aux équipements situés dans les trois cent cinquante (350) mètres de chaque côté des bornes.

NOUVELLE TAXE SUR LE TONNAGE EXTRAIT DANS LES SABLÈRES AUTORISÉES

Le gouvernement du Québec a autorisé toutes ces MRC à lever une taxe sur le tonnage extrait dans les sablières autorisées. Lors d'une rencontre du Conseil des Maires, la perception et l'utilisation de cette taxe ont été décentralisées au niveau municipal. Le contrôle du tonnage se fera avec l'aide

du Ministère des Transports et celui des Finances.

Les sablières non autorisées feront l'objet d'une plus grande surveillance autant par la municipalité que par les représentants des ministères.

COMITÉ DE REVITALISATION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

Dans le cadre du Pacte Rural 2008-2014, des argents sont disponibles pour des actions qui se démarquent dans la volonté des populations locales de se prendre en main. Ces argents serviront entre autre à moderniser des équipements tels que les patinoires. Cependant, les responsables du programme désirent que les gens du milieu participent à la mise en place des actions.

Un groupe du secteur de Vendée se rencontre depuis quelques mois afin d'inscrire certaines activités à ce programme. Quant au secteur St-Rémi-Rockway Valley, certains représentants et représentantes du milieu seront invité(e)s au début de 2009 à participer à un groupe de travail en vue de mettre sur pied des activités de revitalisation de St-Rémi. Ce programme permet, à certaines conditions, de réaliser des projets qui autrement n'auraient pas vu le jour. À titre d'exemple, les subventions disponibles du Pacte Rural des deux dernières années ont été versées au projet du « Trait d'Union de St-Rémi ».

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE LA MINE

Le Conseil a accordé à l'Association des Propriétaires des rives du lac de la Mine une subvention pour la mise en place du système de vérification de la qualité de l'eau. À noter que le Lac de la Mine est le seul dans la municipalité qui ait connu la présence d'algues bleues au cours de l'été 2007.

IMPLANTATION DE LA HAUTE VITESSE

Le nombre de clients nécessaires pour l'installation du réseau a été atteint au cours de décembre. Une demande a été acheminée à la MRC des Laurentides afin de procéder à la mise en place des tours permettant la réception de la haute vitesse. Nous rappelons que le déploiement démarrera dans les villages de St-Rémi et Vendée en premier lieu.

DÉCORATION DU TEMPS DES FÊTES

Le service des Travaux publics a décoré chacune des bâtisses municipales d'un sapin illuminé pour la période des fêtes. Cette pratique, dans beaucoup d'organismes publics, souligne un temps privilégié au Québec. La municipalité s'inscrit dans cette tradition comme beaucoup d'autres membres de notre communauté.

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

L'hôtel de ville sera fermé du 24 décembre 2008 au 5 janvier 2009. Pour les urgences, la population peut communiquer avec le 911.

Les préposés à l'entretien de la voirie seront au poste durant cette période.

ÉLECTION PARTIELLE DU 1^{ER} MARS 2008 DISTRICT NO.3

Les déclarations de candidature pour le poste de conseiller au district no.3 seront reçues au bureau municipal du 19 décembre 2008 au 9 janvier 2009 inclusivement. Pour informations contactez Bernard Davidson.

VŒUX DU TEMPS DES FÊTES

Les employés et les membres du Conseil se joignent à moi pour souhaiter à tous et à toutes leurs meilleurs vœux pour cette période de Fêtes 2008-2009.

Bernard Lapointe, maire